



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 26 juin 2024 débutant à 18 h 30, à la salle du conseil, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

Le conseiller, M. Pierre Alexandre Morin, est absent.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe par intérim, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont aussi présentes.

*Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.*

#### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 30. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### **1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

#### **1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe par intérim, à savoir :

#### **1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

#### **2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 PIIA 2024-40050 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville – Lot 6 432 126 du cadastre du Québec – 25, rue L'Annonciation Sud

#### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

#### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Appel d'offres numéro 2024-04 – Réfection du chemin Francisco – Octroi de contrat
- 4.2 Réfection du chemin Francisco – Signature d'une entente autorisant un empiètement sur les lots 6 238 366, 6 238 958 et 6 238 961 et la coupe de certains arbres

208/26-06-2024



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

- 4.3 Appel d'offres sur invitation numéro 2024-05 – Construction d'un local de réemploi à l'écocentre du secteur Sainte-Véronique de Rivière-Rouge – Autorisation de paiement du décompte numéro 1

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 John Costello, Catherine Baker et als. c. Ville de Rivière-Rouge – Cour supérieure 560 17 002132-204 – Transaction et quittance
- 5.2 Jeffrey Michael Holtom, Ruth Virginia Willetts et als. c. Ville de Rivière-Rouge – Cour supérieure 560-17-002132-204 – Transaction et quittance
- 5.3 Adoption de l'audit 2023 pour la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2024

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

### 7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

### 8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Achat d'une remise pour le parc de la Gare

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Participation au tournoi de golf bénéfice 2024 de la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC) – 4<sup>e</sup> édition

### 10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de l'unanimité des membres du conseil s'ils sont tous présents, tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

#### 1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire et les membres de l'administration répondent aux questions adressées.

### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 2.1 PIIA 2024-40050 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE – LOT 6 432 126 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 25, RUE L'ANNONCIATION SUD

CONSIDÉRANT la demande 2024-40050 dans le cadre du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville a été présentée, concernant l'harmonisation de l'aspect esthétique de l'agrandissement de l'hôtel de ville par le remplacement de la brique de l'ancienne section existante situé au 25, rue L'Annonciation Sud;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 198/01-06-2021 relative à l'agrandissement projeté de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas recommandé de peindre la brique;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de remplacer la brique de l'ancienne partie afin de l'harmoniser avec la finition de brique de la partie agrandie, tel qu'il appert de la résolution numéro 189/05-06-2024;

209/26-06-2024



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

CONSIDÉRANT les quatre (4) échantillons reçus;

CONSIDÉRANT que la propriété se localise dans la zone « PU-06 » qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCUE estiment que le projet respecte en majorité les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- l'objectif 2 : Privilégier une insertion harmonieuse des nouveaux bâtiments par rapport aux implantations existantes, en fonction des critères édictés au règlement;
- l'objectif 3 : Harmoniser les éléments du cadre bâti avec la structure, le gabarit et le volume du milieu bâti environnant, en fonction des critères édictés au règlement;
- l'objectif 6 : Favoriser des matériaux de revêtement et des couleurs à l'image des bâtiments environnants en respectant les critères édictés au règlement;
- l'objectif 7 : Préserver et renforcer l'unité visuelle du secteur en respectant les critères édictés au règlement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-25/24.06.12 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 12 juin 2024 recommandant au conseil municipal d'opter pour la brique de couleur gris très foncé (voir noir) pour le remplacement de la brique actuelle de l'ancienne partie de l'hôtel de ville.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Le conseiller M. Alain Otto demande le vote :

MEMBRES	POUR	CONTRE
Blanche Boivin	1	
Alain Otto		1
Claude Paradis	1	
Sébastien Bazinet	1	
Gilbert Therrien	1	
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

Et résolu à la majorité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De retenir la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville et de choisir la brique de couleur gris très foncé (voir noir) pour le remplacement de la brique actuelle de l'ancienne partie de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE**

### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution  
ou annotation

210/26-06-2024

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

#### 4.1 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2024-04 – RÉFECTION DU CHEMIN FRANCISCO – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2024-04 concernant les travaux de réfection du chemin Francisco, les soumissions suivantes ont été ouvertes publiquement le 10 juin 2024;

<b>Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission</b>	<b>Prix forfaitaire (montant total de la soumission incluant les taxes applicables)</b>
Inter Chantiers inc. 10 juin 2024 – 8 h 40	1 705 286,75 \$
Construction FGK inc. 10 juin 2024 – 11 h 16	2 207 830,44 \$
Pavage Multipro inc. 10 juin 2024 – 13 h 02	1 831 810,62 \$
9267-7368 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation) 10 juin 2024 – 13 h 05	1 857 881,07 \$
Nordmec Construction inc. 10 juin 2024 – 13 h 18	1 552 171,97 \$
Excapro inc. 10 juin 2024 – 13 h 21	1 473 184,33 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification de la soumission reçue effectuée par les directeurs concernés et les professionnels au dossier ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Excapro inc. ayant le prix le plus bas, est considérée conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que le contrat concernant la réfection du chemin Francisco soit octroyé à « Excapro inc. », soit le plus bas soumissionnaire considéré conforme, pour un montant total de 1 473 184,33 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément à sa soumission datée du 10 juin 2024.

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2024-04, aux addendas ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt intitulé « *Règlement numéro 2022-441 décrétant une dépense et un emprunt de 6 931 755 \$ pour la réalisation des travaux de réfection sur les chemins Francisco et du Lac-Kiamika, la montée Kiamika et les rues Beaudouin et Lavoie* ».

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics ou la directrice générale, ou en leur absence la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge en vigueur.



No de résolution  
ou annotation

211/26-06-2024

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

### ADOPTÉE

4.2 **RÉFECTION DU CHEMIN FRANCISCO – SIGNATURE D’UNE ENTENTE  
AUTORISANT UN EMPIÈTEMENT SUR LES LOTS 6 238 366, 6 238 958  
ET 6 238 961 ET LA COUPE DE CERTAINS ARBRES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge doit procéder à des travaux de réfection du chemin Francisco situé sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu’à cette fin, la circulation doit être détournée par un autre chemin;

CONSIDÉRANT que, parmi les véhicules qui seront détournés, plusieurs consistent en des camions lourds nécessitant une aire de virée plus large qu’un véhicule de promenade;

CONSIDÉRANT que le détournement empruntera notamment les chemins du Pont-Couvert et des Chutes, situés sur le territoire de La Macaza;

CONSIDÉRANT que les camions lourds empièteront sur le lot 6 238 366, situé à l’intersection des chemins du Pont-Couvert et des Chutes, pour leur aire de virée et potentiellement sur les lots 6 238 958 et 6 238 961, appartenant à la Municipalité de La Macaza;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 6 238 366 et la Municipalité de La Macaza conviennent d’autoriser la Ville de Rivière-Rouge à abattre certains arbres situés sur les lots susmentionnés, afin d’aménager l’aire de virée requise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter :

D’autoriser la signature d’une entente entre la Ville de Rivière-Rouge, les propriétaires du lot 6 238 366 et la Municipalité de La Macaza concernant un empiètement sur les lots 6 238 366, 6 238 958 et 6 238 961 et la coupe de certains arbres s’y trouvant, substantiellement conforme au projet d’entente soumis à la considération du conseil.

D’autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

De mandater la greffière et directrice générale adjointe par intérim, pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

212/26-06-2024

4.3 **APPEL D’OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO 2024-05 –  
CONSTRUCTION D’UN LOCAL DE RÉEMPLOI À L’ÉCOCENTRE DU  
SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE DE RIVIÈRE-ROUGE –  
AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 1**

CONSIDÉRANT l’appel d’offres sur invitation numéro 2024-05 concernant la construction d’un local de réemploi à l’écocentre du secteur Sainte-Véronique de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 164/01-05-2024 octroyant le contrat à l’entrepreneur Groupe Piché Construction inc.;

CONSIDÉRANT que ce projet fait l’objet d’une aide financière de Recyc-Québec, d’un montant approximatif de 40 000 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 1 présentée par Groupe Piché d'un montant total de 34 451,38 \$, incluant les taxes applicables, dont le paiement a été recommandé par le professionnel au dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'autoriser le paiement du décompte numéro 1, d'un montant total de 34 451,38 \$, incluant les taxes applicables, à l'entrepreneur Groupe Piché concernant la construction d'un local de réemploi à l'écocentre du secteur Sainte-Véronique, le tout conformément à la recommandation de paiement numéro 1 émise par M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, datée du 29 mai 2024.

Que l'aide financière accordée par la Recyc-Québec d'un montant approximatif de 40 000 \$, soit affectée au paiement du coût des travaux et des frais incidents.

Que la dépense soit prise à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de dix (10) ans.

De mandater le directeur du Service des travaux publics pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'il soit autorisé à signer tout document nécessaire à cette fin.

**ADOPTÉE**

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

213/26-06-2024

#### 5.1 JOHN COSTELLO, CATHERINE BAKER ET ALS. C. VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – COUR SUPÉRIEURE 560-17-002132-204 – TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT les questions reçues des citoyens quant à ce point;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De reporter la présente résolution à une séance ultérieure du conseil.

**ADOPTÉE**

214/26-06-2024

#### 5.2 JEFFREY MICHAEL HOLTOM, RUTH VIRGINIA WILLETTS ET ALS. C. VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – COUR SUPÉRIEURE 560-17-002132-204 – TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT les questions reçues des citoyens quant à ce point;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Otto

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

De reporter la présente résolution à une séance ultérieure du conseil.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

215/26-06-2024

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

### 5.3 ADOPTION DE L'AUDIT 2023 POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES AUX FINS DE LA COMPENSATION 2024

CONSIDÉRANT que le rapport d'audit 2023 doit être transmis à Recyc-Québec avant le 30 juin 2024, afin de recevoir la compensation 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Blanche Boivin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'adopter le rapport d'audit 2023 du vérificateur externe, M. Daniel Tétréault, comptable professionnel agréé (CPA).

Que ledit rapport soit transmis à Recyc-Québec.

Que la directrice générale soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**ADOPTÉE**

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 8. LOISIRS ET CULTURE

#### 8.1 ACHAT D'UNE REMISE POUR LE PARC DE LA GARE

CONSIDÉRANT le besoin d'espace de rangement au parc de la gare;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

D'entériner l'achat d'une remise auprès de Rona Deslongchamps pour un montant de 1 599,00 \$, plus les taxes applicables, pour le parc de la gare.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de parc et terrains de jeux.

Que la directrice du Service loisirs, culture et communications soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et qu'elle soit autorisée à signer tout document nécessaire à cette fin.

**ADOPTÉE**

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

#### 9.1 PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE 2024 DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE RIVIÈRE-ROUGE (SDC) – 4<sup>e</sup> ÉDITION

CONSIDÉRANT que la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC) organise la 4<sup>e</sup> édition du tournoi de golf bénéfique au Club de golf Nominingue;

216/26-06-2024



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2024

CONSIDÉRANT que certains élus désirent participer au souper organisé dans le cadre de ce tournoi de golf bénéfice et à cette fin que la Ville achète des billets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet

Le conseiller M. Alain Otto demande le vote :

MEMBRES	POUR	CONTRE
Blanche Boivin		1
Alain Otto		1
Claude Paradis		1
Sébastien Bazinet	1	
Gilbert Therrien		1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

La présente résolution n'est pas adoptée.

### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Gilbert Therrien, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 14.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière et directrice générale  
adjoite par intérim

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire